



## ANNEXE E – TRANFERT DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PAIEMENTS FUTURS EN VERTU DE L'ENTENTE COLLECTIVE ARRQ-ADISQ

## Cession, aliénation, transmission ou transfert des droits eu égard à une Captation de spectacle

D't	une part :	Nom du producteur :
		ci-après désigné le « Cédant »
et	d'autre part :	Nom du producteur :
		Adresse :
		Téléphone :
		Courriel :
		ci-après désigné le « Cessionnaire »
Dé	claration des pa	arties à l'égard de la production
1.		le Cédant a conclu, en date du, avec le Réalisateur, un contrat de réalisation.
2.	Attendu que les droits sur la Captation de spectacle sont, seront ou ont été cédés, aliénés, transmis ou autrement transférés du Cédant au Cessionnaire.	
3.	Le Cédant déclare avoir respecté ses obligations découlant de l'Entente collective ARRQ-ADISQ, notamment d'avoir acquitté toutes les sommes dues tant à l'égard du Réalisateur que de l'ARRQ et de l'ADISQ.	
1	Le Cessionnaire	e déclare avoir recu conie de l'Entente collective ARRO-ADISO, de l'avoir lue, d'en

comprendre les termes et conditions, et consent à respecter et à être lié par les règles et obligations

qui y sont contenues, à compter de la signature de la présente.

À, ce	, ce
CÉDANT	CESSIONNAIRE
Dûment représenté par :	Dûment représenté par :